

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 65 (1914)
Heft: 7-8

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte 1913/14		Budget 1914/15
	Fr.	
6913. 78	Transport	Transport fr. 7050. —
210. —	5 ^o Forêts de réserve	” 220. —
77. 65	6 ^o Exposition	” 50. —
173. —	7 ^o Divers	” 130. —
<u>7374. 43</u>		<u>Total des dépenses fr. 7450. —</u>
<u>585. 78</u>		<u>Excédent des recettes fr. 400. —</u>

B. Fonds de Morsier.

I. Recettes.

262. 50	1 ^o Intérêts des capitaux	fr. 265. —
32. 70	2 ^o Intérêts du compte courant	” 35. —
<u>295. 20</u>		<u>Total des recettes fr. 300. —</u>

II. Dépenses.

300. —	1 ^o Voyages d'étude	fr. 200. —
—. —	2 ^o Divers	” —. —
300. —		<u>Total des dépenses fr. 200. —</u>
4. 80	Excédent des dépenses. Excédent des recettes	<u>fr. 100. —</u>

Bâle, le 30 juin 1914.

Le caissier : *J. Müller*, Insp. des forêts.



Communications.

Les pépinières forestières scolaires dans le canton de Vaud en 1913. (Rapport présenté à l'assemblée générale de la Société vaudoise des forestiers, à Vallorbe, le 5 juin 1914.)

Messieurs,

De la lecture des 47 rapports qui nous sont parvenus sur l'activité de nos pépinières scolaires durant l'année 1913, il se dégage une impression d'ensemble nettement optimiste. Les circonstances climatériques ayant été favorables, maîtres et élèves ont travaillé avec entrain et courage. L'écho de ces bonnes dispositions se retrouve dans la plupart des rapports de MM. les inspecteurs forestiers d'arrondissement qui ont bien voulu inspecter et apprécier le travail fait. Nous nous plaisons à relever d'emblée ce côté si encourageant de la question qui nous a paru ressortir plus fortement que les années précédentes.

Ce n'est pas que tout soit parfait et que les défaillances aient manqué. Tant s'en faut ! Examinons, pour commencer, ces déficiences, en partant du principe que pour guérir un mal, il faut d'abord le bien connaître.

Le plus grave reproche que l'on adresse encore à quelques-unes de nos pépinières c'est de n'avoir de scolaire que le nom, et d'être,

en réalité, des pépinières de commerce, destinées surtout à fournir aux communes des plants à bon marché. C'est de ne pas regarder avant tout le côté éducatif, le seul qui nous intéresse et le seul que devraient considérer les autorités scolaires qui ont à s'en occuper.

Ce reproche est fondé; il est vrai pour quelques-unes de nos installations. Mais nous nous empressons d'ajouter qu'il s'adresse à un nombre de pépinières qui va diminuant chaque année. Une preuve de cette amélioration nous est fournie par la diminution progressive de l'*étendue moyenne* des pépinières. En 1913, elle a comporté, pour les 43 qui nous ont fourni ce renseignement: 3,53 ares. Elle était de 4,42 ares en 1912 et de 5,02 ares en 1911. Il y a donc progrès de ce côté-là et une bonne volonté évidente pour se rapprocher de ce que notre Société a admis comme le type de la pépinière scolaire. Sachons le reconnaître.

On a reproché à la pépinière scolaire de se livrer trop exclusivement à la culture de l'épicéa, dans la région du Plateau tout au moins et, par cela, de donner aux écoliers une idée fausse de la composition de notre forêt telle que nous l'admettons aujourd'hui. Reproche qui fut mérité pleinement, à l'origine, mais qui ne l'est plus aujourd'hui. Les instituteurs, mieux informés, ont pour la plupart tenu compte de nos observations à ce sujet et fait de louables efforts pour ne pas tomber dans ce travers. Et ceux qui, impartialement, ont parcouru les rapports précédents, conviendront qu'une amélioration est indéniable. Elle apparaît à nouveau dans les travaux de 1913, sauf pour les plants repiqués qui étaient en pépinière à la fin de 1913, dont la proportion de l'épicéa est plus forte qu'en 1912 (71,5 %). Mais si l'on se reporte aux quantités de graines semées, il est permis d'espérer que ce recul ne se maintiendra pas. En effet, sur les 117 kg de graines semées, l'épicéa n'est entré que pour 24,6 kg (21 %); cette proportion était, en 1912, de 22 %. Même constatation touchant les plants extraits pour les plantations à demeure; dans cette catégorie, la proportion de l'épicéa est tombée du 81,3 au 78,3 %.

On ne saurait, au reste, faire un grief trop grave à nos pépiniéristes de cette préférence pour l'épicéa dont les semis lèvent si bien et qui se laissent si facilement repiquer. Nos pépinières communales, voire même cantonales, souffrent presque toutes de ce défaut. Or, peut-on équitablement exiger que des écoliers, guidés par des instituteurs souvent peu au courant des questions forestières, fassent mieux que les spécialistes? On ne saurait raisonnablement le prétendre.

Dans les rapports de MM. les inspecteurs forestiers, la remarque suivante revient assez fréquemment: les directeurs de pépinières auraient pu recourir plus souvent aux conseils des gardes de triage, ou des inspecteurs forestiers, ce qui leur eut évité, par-ci par-là, quelques insuccès. Il est vrai qu'un autre inspecteur forestier libelle un reproche diamétralement opposé, disant: „La pépinière de X est trop l'œuvre du garde de triage“. Comment concilier les deux points de vue? Nous nous bornerons à poser la question en priant les intéressés de la résoudre en recherchant le progrès surtout au point de vue scolaire. Et nous

voulons assurer, à nouveau, messieurs les directeurs pépiniéristes que gardes de triages et inspecteurs forestiers ou autres amis de la forêt qui s'intéressent à leur œuvre, nous sommes tous, très volontiers, à leur disposition pour les conseiller et leur aider. Tous nous savons fort bien que la tenue d'une pépinière ne s'apprend pas à l'Ecole normale ; aucune fausse honte ne doit les retenir pour demander un conseil quand ils en ont besoin.

Nous nous plaisons à espérer que cette collaboration deviendra toujours plus étroite. Nous rappelons qu'elle est prévue dans les décisions prises par les Départements de l'Instruction publique et de l'Agriculture, lors de l'organisation des pépinières scolaires.

Cette collaboration entre fonctionnaires forestiers ou amis de la forêt et nos instituteurs, en vue d'enrichir l'enseignement et de lui donner un attrait de plus, nous apparaît comme étant du plus haut intérêt. A nous forestiers, qui avons peut-être trop la tendance à nous spécialiser, elle nous donne un point de contact précieux avec l'école, grâce auquel nous pourrons, mieux que par tout autre moyen, faire progresser l'idée de l'importance capitale de la forêt dans la vie d'un peuple et la connaissance de tout ce que nous lui devons. J'aurai l'honneur de vous lire, à la fin de ce rapport, quelques considérations fort intéressantes, d'un de nos directeurs pépiniéristes, sur ce côté de la question.

Passons maintenant une revue rapide des travaux faits.

Deux pépinières ont pris fin : celles d'*Huémoz* et d'*Orny*. Une autre, qui ne nous avait pas fourni de rapport pendant quatre ans, a recommencé son activité : celle de *Villeneuve*.

N'ont pas fourni le rapport annuel : *Lavey*, *Rennaz* et *Châtillens*.

Ont été installées en 1913 : celles de *Donneloye* et de *Valleyres-sous-Montagny*.¹

Ont fourni le rapport annuel : 47 pépinières. Plusieurs l'ont expédié longtemps après l'expiration du délai admis pour cet envoi.

Notre canton compte actuellement 50 pépinières scolaires en activité. Ce chiffre est le même qu'en 1912.

Elles se répartissent comme suit par arrondissement :

I ^{er} arrond ^t	1 pépinière	VII ^e arrond ^t	1 pépinière
II ^e	6	"	9
III ^e	4	"	1
IV ^e	4	"	2
V ^e	13	"	0
VI ^e	9	"	"

L'arrondissement de Payerne vient en tête avec 13 pépinières. Nous saisissons avec empressement l'occasion de féliciter notre cher collègue, M. l'inspecteur forestier *A. Vulliémoz*, au nom du comité, pour le zèle et le dévouement avec lesquels il soutient notre œuvre parmi les populations de la vallée de la Broye. Celles-ci ne sauraient manquer de lui garder leur reconnaissance pour cet appui à une bonne cause.

¹ Sont annoncées comme devant être installées en 1914 : une pépinière à Chailly-Montreux et une à Château-d'Oex.

Nous le remercions également pour les rapports circonstanciés et intéressants qu'il nous a fournis régulièrement sur le travail de ses pépinières broyardes.

Semis. Il a été semé :

épicéa	24.6 kg	hêtre	17.8 kg
sapin	18.7 "	frêne	5.5 "
mélèze	8.5 "	érable	2 "
pin sylvestre . . .	9.5 "	aune	17 "
pin Weymouth . . .	2.5 "	chêne	6.7 "
arolle	0.5 "	charme	3.8 "
<i>résineux</i>		<i>feuillus</i>	
64.3 kg		52.8 kg	

soit, au total, 117.1 kg (109 kg en 1912).

Plants extraits pour la plantation à demeure.

32 pépinières ont livré des plants repiqués pour être mis à demeure (26 en 1912). Voici le détail de ces plants :

épicéa	62,900 plants, soit le 78.3 %	69,430 plants résineux, soit le 86.3 %
sapin	800 " " 1 %	
mélèze	3,800 " " 4.8 %	
pin sylvestre . . .	950 " " 1.1 %	
pin Weymouth . . .	980 " " 1.1 %	
hêtre	1,200 " " 1.5 %	10,930 plants feuillus, soit le 13.7 %
frêne	7,850 " " 9.9 %	
aune	1,350 " " 1.7 %	
érable	340 " " 0.4 %	
ormeau	190 " " 0.2 %	

Au total: 80,360 plants repiqués (en 1912: 98,945 plants).

Plants repiqués en pépinière à la fin de 1913.

Le nombre de ces plants était le suivant :

épicéa	171,800 plants, soit le 73.1 %	203,260 plants résineux, soit le 86.5 %
sapin	10,900 " " 4.7 %	
mélèze	9,700 " " 4.1 %	
pin sylvestre . . .	8,300 " " 3.5 %	
pin Weymouth . . .	1,850 " " 0.8 %	
arolle	60 " " —	31,990 plants feuillus, soit le 13.5 %
douglas	50 " " —	
thuya	600 " " 0.3 %	
hêtre	7,700 " " 3.3 %	
frêne	19,600 " " 8.3 %	
aune	1,950 " " 0.8 %	
érable	930 " " 0.4 %	
peuplier	1,100 " " 0.5 %	
noyer	60 " " —	
tilleul	450 " " 0.2 %	

Au total : 235,050 plants repiqués (1912 : 225,265 plants), se répartissant entre 15 essences.

Il n'y a plus que trois pépinières qui, à leur provision de plants repiqués, n'ont que de l'épicéa. Nous espérons que l'année prochaine il n'y en aura plus du tout, car de telles pépinières scolaires ne sauraient remplir leur but.

Il nous reste maintenant à glaner dans ces rapports annuels les remarques intéressantes, les observations dont quelques directeurs nous font part. Car, si la plupart de ces derniers se bornent à une sèche réponse, souvent incomplète, aux questions de la circulaire du Département, il en est pourtant quelques-uns qui veulent bien nous tenir au courant de leurs petites expériences ou qui, aimablement, nous font part de leurs projets d'avenir.

Pour ne pas allonger trop ce rapport, nous nous bornerons à vous reproduire les appréciations d'un caractère original ou qui peuvent être utiles à messieurs les directeurs pépiniéristes.

D'une pépinière de la Basse-Broye. „Les travaux de la pépinière sont toujours en faveur parmi les élèves et sont un moyen d'éducation excellent autant pour les aînés que pour les petits. L'un des plus grands tient le registre de la pépinière, inscrit les procès-verbaux des travaux exécutés et la sortie des produits. Les élèves sont ainsi initiés à l'ordre et apprennent à travailler; les pépinières scolaires sont à recommander.“

D'un village du district de Moudon. „Cette année, nous avons laissé couvert, après germination, le semis de sapin. Les plantules, si délicates au premier âge, nous ont paru mieux résister en procédant de cette manière. L'été, bien qu'assez sec, ne leur a causé aucun dommage. Toutes les observations relatées ci-dessus (il y en avait encore d'autres, trop longues à citer!) ont été faites par les élèves. La pépinière est le lieu où ils passent d'agréables moments.“

Et nous ne saurions clore mieux ce huitième rapport sur les pépinières scolaires dans le canton de Vaud qu'en vous reproduisant les réflexions suivantes, bien suggestives, que nous devons à la plume alerte de M. le professeur Dr S. Aubert, directeur de la pépinière scolaire de l'Ecole industrielle du Chenit. Son beau rapport s'achève comme suit :

„Je me suis souvent demandé: de tous ces travaux exécutés en pépinière, de toutes ces heures consacrées à l'élevage des petits arbres, qu'en restera-t-il plus tard? Est-ce que les élèves ne conserveront que le souvenir d'un joli travail, d'une sorte de récréation passée, en plein air? Ou bien, leur restera-t-il les notions pratiques qui leur ont été enseignées et qui, plus tard, quelle que soit leur profession, pourront leur être utiles, s'ils éprouvent le moindre goût des cultures? Ou bien, encore, conserveront-ils de leurs occupations en pépinière, une idée plus haute et plus noble; en un mot, aimeront-ils l'arbre et interviendront-ils chaque fois qu'il le faudra pour en assurer la protection et le respect? Voueront-ils une affection, une admiration sans bornes à ces végétaux dont l'homme ne saurait se passer, tant au point de vue de leur utilité

que sous celui de leur beauté? Les enfants sont les hommes de demain et évidemment, sans crainte de se tromper, on peut déclarer que parmi ces élèves initiés aux travaux de culture, les uns ne garderont que le souvenir d'heures charmantes passées hors des classes; d'autres sauront utiliser l'enseignement pratique reçu et d'autres enfin, les moins nombreux, auront fait en leur cœur une petite place à ce que nous aurons voulu y mettre, c'est-à-dire l'amour de l'arbre, de la forêt, des beautés de la nature. Devons-nous renoncer à notre enseignement parce que ceux qui en conservent la quintessence sont les moins nombreux? Ah! non, bien au contraire. Nous devons persévéérer et redoubler d'efforts, car si les derniers nommés, les élus de nos sentiments, sont plutôt rares, ce sont, d'autre part, ceux-là qui, dans leur milieu, exercent par la suite la plus forte, la plus décisive influence; ce sont ceux-là dont la voix courageuse crierà au moment du danger: „l'arbre, la forêt, la nature sont des choses belles et sacrées; respectons-les, ne les profanons pas.“

Pour la Société vaudoise des forestiers:
Le président, *H. Badoux*, insp. forestier.

N. B. L'assemblée générale du 5 juin a voté en faveur des pépinières concourantes les récompenses suivantes:

Trois *diplômes* (Villarzel, Oppens et Peney-le-Jorat).

18 volumes des *Beaux arbres du canton de Vaud*, I et II, ainsi qu'une somme de fr. 125.

Sept pépinières n'ont reçu aucune récompense, leur travail ayant été jugé insuffisant, ou bien leur rapport annuel n'ayant pas été expédié à la date voulue.

La belle pépinière de Sassel, dirigée si magistralement par M. H. Savary, instituteur, a été déclarée hors concours. *H. B.*



Réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers.

A douze ans d'intervalle Vallorbe recevait, le 5 juin dernier, pour la deuxième fois, les forestiers vaudois dans ses murs, si l'on ose parler de murs pour une ville qui dans ce laps de temps, s'est développée à l'instar des cités américaines. Ceux de nos membres qui n'y étaient pas revenus depuis 1902, n'ont certainement reconnu ni sa gare, ni ses rues, ni le luxueux casino dans lequel un premier dîner a réuni les 70 participants annoncés pour la course. Ils ont, par contre, retrouvé la source de l'Orbe toujours aussi belle et les grottes toujours aussi pittoresques. Tous ont aussi jeté un regard désapprobateur aux hideux tuyaux des Forces de Joux. A eux seuls ils suffisent à gâter totalement un paysage qui sans cela ne serait pas dépourvu de charmes.

A partir des grottes nos vieux et fidèles excursionnistes sont entrés dans des parages nouveaux pour eux. En effet, tandis qu'en 1902 le

Suchet était le but de la course, cette fois-ci c'était la Dent de Vaulion qui aurait dû avoir nos hommages. Avant de conquérir cette belle sommité jurassienne, nous devions bien heureusement traverser quelques forêts, aussi M. Moreillon, inspecteur forestier du VII^e arrondissement, qui était chef de course, profita de la première halte-horaire pour orienter l'assemblée sur les forêts de son arrondissement d'abord, puis sur celles de la commune de Vallorbe. Le domaine forestier de Vallorbe est considérable, il comprend 1426 hectares, partagés par l'aménagement de 1910 en 7 séries et 45 divisions. Les forêts forment autour de la cuvette au fond de laquelle repose Vallorbe, un vaste amphithéâtre ouvert au nord. Les deux ailes sont constituées par d'anciens taillis de hêtre actuellement en conversion, tandis que le centre porte surtout des peuplements d'épicéa. Le sapin blanc n'est représenté en nombre considérable que dans les divisions exposées franchement au nord. Après quelques vicissitudes le traitement auquel sont soumises ces forêts depuis 20 ans environ est celui de la futaie jardinée. Nul doute que ce traitement ne convienne mieux que celui des coupes rases, car il y a à Vallorbe certaines coupes exploitées à blanc il y a 100 ans et qui ne sont, à l'heure qu'il est, couvertes que de jeunes bois. Ce magnifique domaine méritait d'être visité mieux que notre programme ne le comportait, mais cela n'était pas possible et il fallut se borner à jeter un coup d'œil aux forêts qui entourent le Mont de Cire et dont une partie a été dévastée par les ouragans de décembre 1909. Ne quittons cependant pas les forêts de Vallorbe sans répéter ici le vœu de voir bientôt ce beau domaine confié à la gestion d'un technicien, inspecteur forestier communal, qui seul serait en mesure de lui faire rendre tout ce qu'il peut produire sans porter préjudice à la conservation des forêts.

Vers 7 heures du soir les toits hospitaliers du Pont accueillaient les forestiers non sans que la pluie, fidèle à une tradition qui date de plusieurs années déjà, ne se soit préalablement mise de la partie. Toute la nuit elle accompagna nos chants d'abord, puis notre bref sommeil, d'une musique qui n'était pas de bon augure pour le lendemain. Le matin, en effet, une pluie fine et un brouillard épais nous interdisaient d'aller sur la Dent de Vaulion. Chacun en prit bien vite son parti et pour compenser nous rendîmes visite à la forêt cantonale de Pétrafélix. M. Piguet, inspecteur forestier du X^e arrondissement, voulut bien nous faire les honneurs de cette belle forêt de 110 ha. récemment aménagée. Après avoir considéré avec le respect qui lui était dû l'arbre de l'Inspecteur, un magnifique épicéa de 40 m de hauteur, nous retournons dans le VII^e arrondissement et traversons les forêts communales de Vaulion qui ont environ 600 hectares d'étendue. La majeure partie de ces forêts est parcourue par le bétail, mais, pour faciliter la régénération naturelle et protéger les reboisements, certaines parcelles ont été fermées au moyen de clôtures du système Page. Une discussion s'est élevée à ce sujet pour savoir quelle fermeture était la plus recommandable? Il est résulté de l'opinion de plusieurs membres que, dans le

Jura, la préférence doit être donnée, tant au point de vue de l'entretien que du coût, au muret (mur de pierres sèches) dès qu'il s'agit de grandes surfaces. La clôture Page peut avoir l'avantage, quand il ne faut enclore que de petites parcelles.

Une fois le village de Vaulion dépassé, ce furent les belles forêts de Juriens et le Bois de Bamp de Romainmôtier avec ses arbres gigantesques dépassant souvent 40 m de hauteur, qui eurent notre visite. La pluie nous avait abandonnés tôt dans la matinée et c'est par un beau soleil que les excursionnistes purent contempler cette succession d'intéressants tableaux forestiers du Jura. L'impression qu'il nous ont laissée est excellente et encore meilleur, si possible, est le souvenir qui nous reste de l'accueil cordial des autorités de Vallorbe, l'Abbaye, Vaulion, Juriens et Romainmôtier. On sentait l'intérêt porté par la population aux forêts et aux forestiers et nous étions heureux de nous trouver dans cette atmosphère d'amitié. Nos sincères remerciements vont aussi au chef de course, M. Moreillon, qui a parfaitement su organiser et diriger l'excursion.

Il convient encore de dire ici que dans la courte séance administrative du 5 juin, l'assemblée n'avait fait qu'élire un président en la personne de M. Petitmermet, inspecteur forestier, à Cossonay, en remplacement de M. Badoux qui, bien malheureusement, n'a pas consenti à se laisser reporter. Comme d'habitude, nous avons eu aussi la lecture, par M. Badoux, du rapport sur l'activité des pépinières scolaires en 1913. Cet intéressant rapport devant paraître dans le *Journal forestier*, nous nous abstenons d'en donner un extrait. Parmi les curiosités présentées en cours de séance, citons, au risque d'en oublier quelques-unes, une serpe employée par les indigènes du Haut-Congo, présentée par M. Alphonse Roy, à Vallorbe, et la photographie d'une verrue qui s'est développée sur un érable duret dans les environs de Veytaux. C'est la première fois, d'après M. Badoux, que pareille monstruosité a été découverte sur cette essence.

M. P.



Pour le tannage au tan.

Ce syndicat forestier du Midi, dont le siège est à Nîmes, publie une note dont nous extrayons les passages principaux :

„Lorsque, pour la première fois, il y a un an, la Société des agriculteurs de France et la Fédération du commerce des bois ont demandé l'établissement d'une marque pour les cuirs tannés à l'écorce de chêne, certains organes de la tannerie leur ont aussitôt reproché de prendre la défense d'une fabrication surannée. Le vieil adage: „pour faire du bon cuir il faut du „tan“ et du „temps“ aurait peut-être été vrai, il y a un siècle; l'emploi des extraits, des sels minéraux aurait constitué un progrès technique et économique hors de discussion; la conservation du tannage à l'écorce serait la négation du progrès industriel et le triomphe de la routine.“

Les défenseurs du tannage à l'écorce de chêne ont fait faire cette année un progrès énorme à la question, en ouvrant une enquête sur les procédés de la tannerie moderne et en demandant à la consommation son avis sur la qualité du cuir obtenu par ces procédés.

C'est ainsi que nous avons appris par les écrits mêmes des théoriciens de la tannerie que le but de ces procédés modernes était de gagner sur le poids, ou, pour parler moins crûment, d'augmenter le "rendement" du cuir, ce qui est exactement la même chose. Il faut, nous disent ces auteurs, faire un tannage aussi poussé que possible, pour tirer un bénéfice de la fabrication et lutter contre la concurrence. D'où l'emploi d'extraits concentrés, riches en matières minérales, que la peau吸ue en grande quantité, réalisant ainsi une forte augmentation de poids grâce à l'absorption de tanins non combinés et de sels minéraux.

La consommation, que nous avons consultée, paraît, d'autre part, fort peu satisfaite de la qualité de ces cuirs nouveaux. Tout le monde s'en plaint, fabricants de chaussures, bourreliers, selliers, carrossiers, tapissiers, etc., et tous réclament, avec la propriété forestière et le commerce, des bois de cuirs tannés à l'écorce, revêtus d'une marque assurant leur authenticité.



Chronique forestière.

Confédération.

Dans sa séance du 17 juillet, le Conseil fédéral a désigné *M. Decoppet*, professeur à l'Ecole polytechnique, pour succéder à *M^r le Dr Coaz*, aux fonctions *d'inspecteur fédéral et chef des forêts, de la chasse et de la pêche*.

Vu les dispositions de l'arrêté pris par le Conseil fédéral et daté du 14 juillet 1910. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens réglementaires, a déclaré éligibles aux emplois forestiers supérieurs, fédéraux et cantonaux, MM. Kausch, Ernest, de Coire ; Roches, Charles, de Roches (Berne) ; Ruffy, Victor, de Lutry (Vaud).

Cantons.

Zurich. *M^r le Dr Meister*, inspecteur des forêts de la ville depuis plus de 40 ans, se retire pour prendre un repos bien mérité. *M^r Tuchschnied*, inspecteur adjoint, lui succède au Sihlwald.

Fribourg. *M^r Jules Darbellay*, inspecteur forestier d'arrondissement à Martigny, passe inspecteur du 1^{er} arrondissement à Fribourg, à la place de *M^r von der Weid*, appelé au Conseil d'Etat.

Soleure. *M^r Stüdi*, inspecteur des forêts de la ville ayant démissionné de ses fonctions, l'administration communale lui accorde une retraite de 3000 francs.

Argovie. *M^r Deck*, inspecteur forestier à Poschiavo, est nommé en cette qualité à Lenzbourg et succède à *M^r Roffler*, démissionnaire, pour cause de santé.